

# IRAM

Fonds documentaire numérisé

**Auteur :** TEYSSIER, Sophie

**Titre :** « Femmes et crédit », Note Iram, 16 p.

**Editeur :** IRAM, Paris

**Date :** septembre 1994

# FEMMES ET CREDIT

Sophie TEYSSIER  
Septembre 1994

## Les femmes, partenaires incontournables du développement

La place des femmes dans la vie économique est aujourd'hui universellement reconnue, au moins par les instances internationales de développement. Cela est malheureusement moins vrai dans les pratiques de la plupart des activités de promotion du développement (programmes nationaux, projets, ...), qui "oublie" tout simplement de s'intéresser à cette catégorie de population. Les projets ne se fixent ni objectifs par rapport à leur participation dans les activités promues, ni ne prennent de mesures particulières pour adapter leurs propositions aux contraintes (en particulier en terme de charge de travail) et aux besoins spécifiques des femmes, ni n'évaluent l'impact des actions du projet sur cette catégorie [réf : A. Corrèze, 1993, Longwe, 1991].

Ce constat a donné lieu à de nombreuses publications. Il a également conduit les "spécialistes du développement", attachés à cette problématique, à développer diverses conceptions quant à l'intégration des femmes aux bénéfices du développement. Mais avant d'en reprendre les principaux éléments, voyons pourquoi on s'intéresse à cette problématique :

- Outre leur rôle de reproductrices, les femmes sont, très souvent, responsables de la sécurité alimentaire de leur famille (en particulier des enfants), suppléant quand c'est nécessaire, les ressources insuffisantes des pères. Elles participent à la production, non seulement en apportant une main d'oeuvre souvent gratuite à la production familiale, mais également de part leur propre activité agricole, artisanale ou commerciale. Leur part dans la production alimentaire ne saurait être ignorée, alors qu'elles en contrôlent souvent la production et la commercialisation (le chiffre de 80% est couramment admis pour l'Afrique).
- Les femmes ont des tâches spécifiques, différentes selon les sociétés ; elles ont parfois "gagné" des espaces économiques et sociaux où elles exercent un certain "monopole"; dans les deux cas, elles sont les partenaires incontournables d'actions de développement.
- Leurs activités domestiques sont directement affectées par la dégradation du milieu naturel, sur lequel elles agissent également. Par exemple, comment traiter la gestion de la forêt sans y associer les femmes, quand la consommation de bois de feu est un facteur important de dégradation de ces ressources, et que la forêt fournit une part importante des revenus des femmes, avec les produits de la cueillette.
- Dans le meilleurs des cas, la condition des femmes est parfois identifiée, leur position par rapport aux hommes (en terme d'opportunité d'accès aux ressources comme la terre, le crédit, l'éducation, les salaires, de position sociale et de droit à l'expression) l'est rarement. La notion de position sous-entend bien l'analyse des relations de pouvoir s'exerçant entre hommes et femmes dans la famille et la société.

- Enfin, les femmes représentent une des catégories sociales les plus défavorisées<sup>1</sup>, mais elles ne sont pas les seules : les jeunes, les paysans pauvres, sont autant de "cadets sociaux" dont l'intégration au développement affronte des difficultés spécifiques, et le cas des femmes peut être représentatif des méthodologies différenciées à mettre en oeuvre.

## Les actrices dévalorisées de la vie économique et sociale (politique)

Les femmes sont souvent intégrées dans des systèmes sociaux et culturels qui dévalorisent leur activité, voir même leurs personnalités ; dépendantes des hommes, elles leur doivent service et obéissance. Dans la relation de pouvoir qui s'établit, les hommes sont évidemment peu enclins à perdre une partie de leurs prérogatives et peuvent constituer autant de freins à l'accès des femmes aux bénéfices du développement, quand celui-ci permet d'alléger la charge de travail des femmes (manifestation de leur servitude) ou d'augmenter leur indépendance [Meillassoux :1977].

Le concept de "genre" met en évidence ces relations de pouvoir, en différenciant ce relève du sexe biologique, de ce qui relève du sexe "social", créé culturellement. En effet, si les fonctions de reproduction sont effectivement caractéristiques des femmes, de nombreuses composantes de ce qu'est - ou doit être - une femme relèvent de la culture, de l'éducation, en bref de la représentation sociale que les femmes et les hommes ont d'eux-mêmes. Cette représentation a évolué au cours du temps, et peut encore changer, c'est à dire qu'elle peut être changée.

## Besoins pratiques et besoins stratégiques

Longwe [1991] différencie également les besoins pratiques des femmes, de leurs besoins stratégiques.

Les nécessités pratiques correspondent à la réalité immédiate, et s'expriment en propositions très concrètes ; elles sont le résultat du rôle socialement attribué aux femmes, à leur position dans la division sexuelle du travail, et la distribution des responsabilités. Ces nécessités pratiques ne questionnent pas la position et la subordination des femmes, bien qu'elles en soient le résultat direct.

Ainsi, les nécessités pratiques peuvent être :

- les soins domestiques (et les activités qui y sont liées : recherche de l'eau, du bois, etc.),
- la responsabilité des enfants : alimentation, habillement, santé, éducation,
- les activités productives pour le ménage ou la famille (production alimentaire, génération de revenus pour le ménage).

Il s'agit donc des besoins de la famille et du ménage, considérés comme de la

---

<sup>1</sup> Bien qu'elles ne constituent pas une catégorie socio-économique homogène.

Les besoins stratégiques de genre questionnent, eux, la nature même des relations entre hommes et femmes ; ils correspondent à la nécessité d'en terminer avec la subordination des femmes, et de permettre une nouvelle organisation de la société qui garantisse l'égalité entre hommes et femmes.

Ces nécessités stratégiques peuvent inclure :

- la division sexuelle du travail et des responsabilités,
- l'élimination de toute sorte de discrimination institutionnelle et l'affirmation juridique de l'égalité des droits entre hommes et femmes (droit de propriété, valeur de la parole, défense contre la violence, droit au divorce, salaires,...),
- l'établissement de l'égalité politique.

## L'accès au crédit

Le crédit peut être un instrument puissant de développement ; il se fait aujourd'hui chaque fois plus nécessaire, face à la dégradation de la situation économique d'un nombre toujours plus grand de personnes.

Mais les caractéristiques des populations visées, conjuguées à la logique même des institutions de crédit, en limitent l'impact, tant pour les hommes que pour les femmes, en particulier s'il s'agit de populations pauvres ou marginalisées.

Néanmoins, au delà du constat généralement fait du nonaccès des femmes au crédit, il convient de différencier les situations, selon le type de crédit offert, et le type de structuration institutionnelle de l'offre de services financiers (épargne et/ou crédit).

En effet, on peut distinguer

**Un crédit difficilement accessible aux femmes, du secteur formel :**

- le crédit bancaire : c'est sans doute le type de crédit le plus fermé aux femmes. Ces institutions, qui ont pour objectif le profit, ne se donnent pas les moyens de faciliter l'accès des femmes ; les seuils requis à leurs opérations financières (tant pour les comptes de dépôt que pour le crédit) sont souvent très supérieurs aux capacités ou à la demande des femmes ; les formalités exigées sont hors d'atteinte de la plupart des femmes, en termes de garanties, en particulier. De plus, diverses contraintes spécifiques aux femmes leur limitent l'accès au crédit bancaire : horaires et localisation des agences pas forcément adaptés à leur disponibilité, analphabétisme important des femmes, voire non-connaissance des langues officielles, etc<sup>2</sup>.
- le crédit-projet, qui vise un public-cible particulier, n'est pas plus facilement accessible aux femmes. Les projets poursuivent des objectifs spécifiques, et leur offre se limite aux objets de crédits dont "on" souhaite la promotion (crédit dirigé). Les besoins en crédit, pris dans leur ensemble, ne sont pas considérés, ce qui limite l'intérêt que ce type de crédit peut présenter pour la population (non-adéquation de l'offre et de la demande),

---

<sup>2</sup> Au Togo, 72% des femmes sont analphabètes pour 46% des hommes ; au Sénégal, la proportion est de 85% de femmes illettrées. En Amérique Centrale, 55,2% des femmes étaient analphabètes pour 48,2% des hommes (1975).

et aboutissent à des situations de "détournement du crédit". Les besoins spécifiques de femmes sont rarement pris en compte (le crédit agricole, par exemple, ne vise en général que les "chefs d'exploitations" même si les femmes participent activement à la production agricole). Et là encore, des garanties réelles sont souvent demandées.

**Des crédits accessibles, mais pas forcément gérés par les femmes, dans le secteur "autonome" ou "informel" :**

On a coutume d'appeler "informels" les systèmes d'épargne-crédit qui ne répondent pas à un fonctionnement classique, connu et proche d'une conduite "professionnelle" ou bancaire. Cependant, ce concept n'est pas approprié car ces systèmes appelés informels répondent de fait, à une formalité propre qui varie selon les pays, les cultures et les traditions. En tout état de cause, ces systèmes échappent au contrôle de l'Etat et des banques.

Nous pouvons distinguer, dans une optique de genre, deux types de systèmes de financement informels : ceux qui peuvent donner (ou non) des crédits aux femmes, et ceux qui permettent une véritable participation des femmes, où non seulement elles jouent un rôle clé dans la conduite du système, sinon qu'elles y gagnent autorité et valeur.

- Les tontines<sup>3</sup> ont des règles très précises, malgré une grande variabilité de leurs modalités selon les pays. Il s'agit de systèmes extrêmement courants, tant en Afrique qu'en Asie [Pairault, 1990]; elles existent également, bien qu'à un moindre degré, en Amérique Latine (Brésil, Mexique, Belize, République Dominicaine).

Les tontines méritent une attention particulière car elles sont, le plus souvent, le fait de femmes qui y trouvent la seule manière d'épargner et d'obtenir un crédit, même s'il est de faible montant. Les groupes sont, normalement, non mixtes ("cela entraîne des problèmes").

Les tontines répondent de plus à divers besoins des femmes : en Afrique, la participation à une tontine répond à une stratégie anti-risque ; c'est une voie d'intégration dans la société. Ainsi, de nombreux groupes extériorisent leur cohésion, par l'achat d'habits semblables. La tontine constitue un groupe de solidarité avec lequel on peut compter en cas de malheur : de nombreuses tontines constituent, à côté du fond principal, des fonds de secours qui contribuent aux frais de funérailles. La cotisation est un acte social : à Maputo, la réunion du groupe est un moment de fête (préparation de gâteaux, chants, cadeaux); c'est en tous cas un moment où les femmes peuvent échanger sur leurs problèmes, leurs projets, et aussi leurs joies [Teyssier, 1992]. En ce sens, la tontine est beaucoup plus que le seul système d'épargne-crédit.

---

<sup>3</sup> Cf : "Les tontines en Afrique, rôles et évolution", BAULIER, CORREZE, LE BISSONNAIS, OSTYN, Notes et Etudes CCCE N° 12, 1988.  
"La tontine. Pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement", LELARD M., Paris, AUPELF, 1990.  
"Tontines et banques au Cameroun ; Les principes de la Société des Amis", HENRY, A. , TCHENTE, G.H. , GUILLERME DIEUMEGARD P., Kartala, 1991.  
"Le secteur informel de Maputo : caractéristiques de la production agricole péri-urbaine et systèmes de financement informels", S.TEYSSIER, 1992.

Les tontines sont plus souvent urbaines que rurales, car elles requièrent des participantes un revenu régulier. Notons également que les tontines de femmes sont en général de mises et de montants faibles, du fait de la faible capacité d'épargne et d'investissement des femmes, alors que certaines tontines d'hommes atteignent des niveaux très élevés, qui les transforment en un marché intéressant pour le secteur bancaire -cas des tontines de commerçants à Maputo, permettant aux participants d'acheter des camions, ou des tontines Bamiléké au Cameroun, qui ont incité certaines banques comme la CCEI à offrir des produits spécifiques adaptés à cette clientèle comme le "cash-cheque").

- Les associations féminines : ces associations, "traditionnelles" (groupes de travail par classe d'âge en Afrique) ou "modernes" (nées de l'action des ONG ou des services de l'état) sont intéressantes car elles sont directement et entièrement contrôlées par les femmes, bien que leurs activités soient fortement conditionnées par le rôle traditionnel de ces dernières. Ainsi, ces associations contribuent aux activités sociales de la communauté traditionnellement à la charge des femmes. Néanmoins, de nouvelles dynamiques sociales et économiques apparaissent ; les femmes peuvent profiter de ces associations pour exprimer leurs préoccupations, leurs difficultés ; elles gagnent en pouvoir de négociation dans les relation avec les hommes, entre autre du fait des appuis externes qu'elles reçoivent : ces derniers constituent une reconnaissance de facto de l'importance des femmes, et les valorise.

Ces associations disposent le plus souvent de "caisses" où s'accumulent le produit de cotisations et des rémunérations de services rendus à l'extérieur (location de force de travail). Ces caisses offrent parfois des crédits aux participantes, avec des conditions très variables (avec ou sans terme, avec ou sans intérêts). Elles jouent également un rôle important en terme "d'assurance".

- Les usuriers : présents en milieu rural et urbain, les usuriers représentent le recours le plus commun pour une grande partie de la population sans accès à d'autres sources plus formelles de financement. Ils font payer des intérêts élevés, et à la campagne, les commerçants utilisent souvent le crédit pour s'attacher les paysans et se réserver leur production, à des prix très bas. Ils répondent également à des besoins de financement qui n'ont pas d'autre solution (crédits d'urgence); en ce sens, ils ont un rôle important dans le village. L'accès des femmes aux crédits des usuriers n'est pas le plus fréquent, et dépendra normalement d'un accord de son époux ou de l'aval de sa famille.
- Les banquiers ambulants (Togo, Bénin)<sup>4</sup> : ils collectent régulièrement l'épargne de leur "clientèle" (quotidiennement ou hebdomadairement) et la rendent à un terme pré-établi d'un commun accord (mois, année) en conservant un ou deux versements en rémunération de leurs services. Ces banquiers se trouvent en zones urbaines ; ils se déplacent chez leurs clients, en majorité des femmes (entre 70 et 80%, selon les enquêtes réalisées au Togo et au Bénin)<sup>5</sup>. Certains de ces banquiers, qui ont débuté avec des services d'épargne, offrent désormais des services de crédit. Il s'agit d'une activité plutôt masculine, même s'il existe quelques femmes dans le métier [chiffres].

---

<sup>4</sup> Voir "les banquiers ambulants et la banque tontinière opération 71 au Togo et au Bénin", Gentil,D., IRAM, 1992

<sup>5</sup> Les banquiers ambulants, op. cité.

Ce système ouvre l'accès aux services financiers aux femmes, dont la plupart n'auraient jamais accès à des services équivalents dans des structures formelles ; il constitue un service extérieur certes ouvert aux femmes, mais celles-ci n'ont aucun pouvoir de décision dans sa conduite.

Un secteur "intermédiaire", où l'accès aux ressources et à leur gestion dépend des modalités de mise en oeuvre

- Les Coopératives d'épargne-crédit : les COOPEC ont connu un fort développement dans le Tiers Monde dans les années 70, ou même antérieurement en Afrique anglophone (Credit Unions). Elles ont de nouveau été promues dans les années 1980, avec la faillite de nombreux systèmes centralisés des banques de développement. Leurs principales caractéristiques sont :
  - \* Les COOPEC répondent à des besoins d'épargne, et aux besoins de crédits de petits montants, flexibles, sans objet pré-établi, qui correspondent à une demande effective; c'est là l'une des raisons de la croissance des COOPEC. L'utilisation prioritaire du crédit est la consommation et les besoins sociaux.
  - \* Il s'agit de systèmes autofinancés, grâce aux apports des membres ; ceci peut, dans certains cas, limiter leur capacité de travail, faute de ressources, mais garantit leur autonomie [Teyssier-Fournier, 1991<sup>6</sup>].
  - \* L'épargne préalable constitue un frein réel à la participation des femmes, qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour répondre à cette exigence, en terme de dépôts et de régularité. Le montant du crédit, proportionnel à cette épargne, se trouve "automatiquement" plus réduit que pour les hommes.
  - \* Certains réseaux de COOPEC prennent des initiatives pour surmonter cette difficulté (épargne prélevée sur le crédit) mais ces initiatives restent exceptionnelles, ou sont le résultat de "projets-femmes" [Deslauriers-Eteki, 1990<sup>7</sup>]; en tout état de cause, la priorité dans l'affectation des ressources de la COOPEC dépendra de la composition sociale et sexuelle des instances dirigeantes.
  - \* La conduite des COOPEC est théoriquement au mains des associés ; en pratique, elle tend à se concentrer aux mains des plus riches, commerçants établis, fonctionnaires, notables... et les femmes sont bien peu présentes dans les instances dirigeantes.

---

<sup>6</sup> Dans certains cas, la dépendance externe peut être dangereuse, comme ce fut le cas de la Fédération des coopératives d'épargne-crédit du Salvador qui, ayant obtenu un financement en devise (3 millions de dollars), a vu le montant de sa dette multiplié par trois avec les dévaluations de la monnaie (de 2,5 Colons/USD à 8 colons/USD); les mauvaises relations entre le mouvement coopératif et le gouvernement du Salvador n'ont pas permis de négocier la prise en charge du risque de change par la Banque Centrale, et le poids de cette dette étouffe aujourd'hui FEDECACES (voir Fournier - Teyssier : apoyo a la definición de una estrategia de desarrollo para FEDECACES, IRAM, 1991).

<sup>7</sup> Accès des femmes au crédit Afrique 2000, Evaluation à mi-parcours du projet ACDI, 1990.

- Le crédit solidaire : le crédit solidaire s'est développé à partir de l'expérience de la Grameen bank (Bangladesh) qui a cherché à ouvrir l'accès du crédit à tous, en particulier aux femmes les plus démunies<sup>8</sup>. Il repose sur quelques principes qui ont été partiellement repris et adaptés aux contextes socio-culturels spécifiques des projets de crédit solidaire (Guinée, Cambodge).

Ces systèmes reposent essentiellement sur des ressources externes. Ils sont, au moins dans leur phase initiale, assez centralisés, et s'ils permettent l'accès au crédit, ils n'ouvrent pas beaucoup d'espaces à la participation. La création d'une dynamique participative exige une attention permanente (décentralisation, responsabilisation des clients), et l'appropriation sociale de tels systèmes est un processus long et difficile, qui doit être conçu et mis en oeuvre dès le départ (projets de crédit solidaire au Vietnam et au Cambodge, par exemple).

Les projets de crédit solidaire peuvent néanmoins toucher aux deux niveaux de la problématique de genre que nous avons identifiés : celui de l'accès au crédit, et celui de la valorisation des femmes, dans la mesure où existe une ferme volonté politique en ce sens.

## Un crédit ciblé sur les femmes ?

La faiblesse de l'accès des femmes au crédit a donné lieu à diverses initiatives visant à leur ouvrir un accès "réservé" à certaines ressources, comme par exemple la Women World Bank, mais également de nombreux programmes d'ONG (MUDE en République Dominicaine, ASAFE au Cameroun, etc.).

Par ce moyen, le problème de l'accès des femmes aux ressources du crédit est résolu : les femmes sont les seules bénéficiaires "autorisées". Mais la question de l'impact du crédit se pose alors de façon encore plus évidente.

Ainsi, l'évaluation du projet "AFRIQUE 2000" de l'ACDI montre bien que si les lignes de crédit "réservées" aux femmes leur ouvrent l'accès au crédit, l'impact sur leurs besoins stratégiques était loin d'être évident : le projet, qui repose sur des lignes "femmes" offertes à des institutions de crédit sans en changer les modalités de fonctionnement, montre :

- Une faible utilisation des ressources disponibles (32% en deux ans) "du fait de la grande prudence des responsables à attribuer les crédits aux femmes" (défiance des hommes, qui composent les organes de décision de ces institutions).
- L'absence de participation des femmes aux instances de décision. Certes, le projet en était encore, lors de l'évaluation, à une phase de "jeunesse", mais les femmes restent trop souvent considérées comme des clientes, et non comme des acteurs capables de participer à la gestion.
- Le besoin d'études complémentaires d'accompagnement, pour évaluer l'impact économique et social du crédit sur les femmes.

---

<sup>8</sup> La clientèle de la Grameen Bank est d'ailleurs féminine à 93,4 % [Grosso-Le Stum, 1992].

L'ONG MUDE en république Dominicaine, a démarré depuis plus de 10 ans un programme de financement agricole pour les femmes. L'idée de ce programme est de favoriser l'insertion des femmes dans le processus de production agricole. Aujourd'hui, force est de constater [Teyssier, 1994]:

- Que les travers du crédit dirigé se reproduisent, indépendamment du "public ciblé" : le crédit octroyé à une activité ne permet pas de répondre aux besoins divers du budget familial, et ses performances sont de loin inférieures au crédit "à l'individu".
- Le "suivi" effectué par les techniciens tend à dé-responsabiliser les femmes du remboursement : si l'activité échoue, le remboursement ne s'effectue pas forcément, même si d'autres ressources de l'exploitation familiale auraient pu concourir au remboursement de la dette.
- L'absence d'alternatives dans l'utilisation des ressources tend à exclure un certain nombre de femmes n'ayant pas accès à la terre, de l'accès au crédit ; avec l'ouverture récente de possibilités d'utilisation pour des micro-entreprises, cette limitation tend à disparaître.
- L'agriculture étant culturellement une activité sous contrôle masculin, les crédits agricoles octroyés aux femmes sont en fait utilisés par les hommes. En termes d'impact sur les relations entre hommes et femmes, on ne peut noter qu'une certaine valorisation des femmes comme "canal" du crédit, mais pas en matière d'accroissement de leur propres revenus, puisque les éventuels gains liés au crédit passent directement dans le budget familial, sous contrôle des hommes.
- Enfin, le système de crédit mis en place; extrêmement centralisé et où les décisions d'octroi, comme la gestion des ressources globales, sont le fait de l'ONG (et non des bénéficiaires), celles-ci n'y ont que peu gagné en termes de responsabilité et de contrôle des ressources.

D'autres projets, qui s'appuient sur les structures préexistantes en développant le potentiel de gestion (et de pouvoir), peuvent donner de meilleurs résultats. Ainsi, le projet "crédit aux femmes" menées par l'organisation paysanne COORD<sup>9</sup> avec l'appui de l'IRAM, présentent des caractéristiques différentes. Les modalités du crédit ont été discutées et établies avec les femmes et négociées avec les hommes de l'organisation. Le projet s'appuie sur les organisations pré-existantes, les "Ekeufayes", qui décident de l'octroi des crédits - qui peut en bénéficier - et assument la responsabilité collective du remboursement. La grande liberté laissée aux bénéficiaires en ce qui concerne l'usage du crédit (il s'agit d'un crédit "à l'individu" et non "à l'activité"), de même que leur implication dans la gestion du système, ont donné jusqu'à présent des résultats très encourageants en termes de remboursement, tout en permettant une réelle valorisation des femmes concernées. Déjà, le besoin se fait sentir d'une structuration spécifique des femmes au sein de l'organisation paysanne (mixte), dans laquelle les femmes joueront un rôle fondamental en terme de contrôle et de responsabilité [Guéneau, 1994].

---

<sup>9</sup> Coordination des organisations rurales du Département de Bignona - Casamance.

Enfin, notons que les facteurs culturels jouent un rôle sur les résultats obtenus : dans un contexte où la répartition sexuelle des tâches et/ou des budgets n'est pas "favorable" à une "émancipation" ou un renforcement de l'autonomie des femmes, des actions de crédit "spécifiques-femmes" n'ont pas forcément leur place (cas du Cambodge ou du Vietnam).

## **Les systèmes mixtes peuvent-ils être adaptés aux besoins (pratiques et stratégiques) des femmes ?**

Certains systèmes financiers ont montré qu'ils pouvaient avoir une clientèle féminine importante ; il s'agit souvent, dans ce cas là, d'élargir la clientèle vers ce groupe spécifique, reconnu comme étant potentiellement "intéressant", tant par sa taille que par sa ponctualité : les femmes ont en effet la réputation de mieux payer leurs crédits que les hommes.

Diverses expériences montrent que les femmes peuvent avoir un accès réel aux crédits offerts, sous réserve de certaines conditions.

Ainsi, le projet de Crédit Rural de Guinée a une clientèle composée à 46% de femmes. Ce taux exceptionnel pour un système mixte, s'explique par plusieurs facteurs :

- Garanties de type "solidaires" avec des petits groupes librement cooptés, sexuellement différenciés, et homogènes en termes socio-économiques.
- Responsabilisation (partielle) des bénéficiaires, par le biais de la garantie solidaire.
- Implantation urbaine et rurale des caisses (le taux de "féminisation" est étroitement corrélé avec la localisation urbaine et péri-urbaine).
- Objet du crédit au libre choix de l'emprunteur, sous réserve de sa seule capacité à rembourser (rentabilité du "projet" qu'il/elle doit démontrer, et aval solidaire de son groupe).
- Importance donnée à la formation des bénéficiaires (compréhension des engagements, connaissance des règles établies en commun - taux d'intérêt, échéances, sanctions en cas de non-paiement-, maîtrise des divers types de documents -carnets d'épargne, échéanciers de remboursement).

D'autres projets connaissent une évolution intéressante en terme d'accès des femmes aux crédits offerts. Ainsi, le projet d'appui aux micro-entreprises (secteur informel urbain) de ADEMI en République Dominicaine, a vu la part des femmes augmenter (37% des bénéficiaires aujourd'hui, pour 30% des montants) lorsqu'il s'est résolu à baisser le seuil de ses crédits, et à ouvrir ses crédits aux activités plus "féminines" du secteur des services (petit commerce, restauration, "salons" de coiffure ou de beauté, etc.), alors qu'ils étaient initialement réservés aux secteurs de "production" où les femmes sont peu présentes.

Là encore, les garanties demandées sont "flexibles" (mélange de garanties solidaires et de garanties réelles sur les biens propres), et les modalités adaptées à la clientèle particulière du secteur "informel" (agents qui se déplacent sur le terrain et non l'inverse, suivi des entrepreneurs, etc.).

Dans les deux cas, l'évolution des montants accordés dépend de l'historique du bénéficiaire, et de la démonstration, dans la pratique, de ses capacités de remboursement.

Mais au delà de l'accès au crédit, les deux projets posent la question de l'impact de celui-ci sur les femmes bénéficiaires. Il s'agit dans les deux cas de projets "centralisés" qui, bien qu'ayant su s'adapter aux contraintes spécifiques des femmes, n'ont pas permis leur participation à la prise de décision et à la gestion des ressources.

## Plus d'égalité par le biais du crédit ?

Au delà de l'accès au crédit, il convient donc de s'intéresser également à son impact dans les relations de genre. En effet, si l'accès au crédit permet de couvrir les besoins "pratiques" des femmes, il est également important de vérifier son impact sur les besoins "stratégiques" des femmes, leur revalorisation et l'accès à plus de pouvoir.

Deux aspects nous semblent intéressants :

- la place des femmes dans les structures financières, aux postes de responsabilité,
- les changements occasionnés par l'accès au crédit dans le rôle et la place respective des femmes et des hommes dans la famille et dans la société.

### Place des femmes aux postes de responsabilité :

La place de représentants des bénéficiaires varie selon les divers types de systèmes financiers, et le types de relations s'établissant entre l'institution financière et les emprunteurs. Certains systèmes reposent sur des principes mutuels (COOPEC, certains systèmes de crédit solidaire), d'autres sur des réseaux de solidarité pré-existants (tontines, associations traditionnelles ou paysannes), d'autres enfin reposent sur une relation de "clientèle" plus classique (système bancaire, banquiers ambulants, usuriers).

Ces derniers ne permettent pas l'accès des femmes aux postes de responsabilité, leur objectif n'étant pas de "provoquer" ou de permettre la participation. Il s'agira au plus de vérifier la possibilité que des femmes accèdent à des postes de responsabilité dans le cadre de relations salariales. Force est de constater que ces dernières sont peu présentes, du fait entre autres des différences constatées en termes d'éducation, au niveau national<sup>10</sup>. Par ailleurs, la sélection du personnel repose sur des critères de compétences techniques déjà acquises. Ainsi, le Projet de Crédit de Guinée n'a pu, lors de sa dernière session de recrutement, retenir de femmes, du fait de la faible proportion de femmes candidates (moins de 20%) ; celles-ci n'ont pas réussi à passer les tests de base élaborés pour la sélection. Les institutions de type bancaire n'ont souvent pas les moyens d'adopter une politique de formation interne qui permettrait des recrutements à bas niveau où hommes et femmes auraient les mêmes chances (coût de l'investissement en formation, perte de compétitivité).

La plus faible participation des femmes dans le secteur "autonome" (banquiers ambulants, usuriers) provient avant tout de la plus faible capacité économique des femmes. Quelques cas existent néanmoins, qui montrent qu'il ne s'agit pas tant de compétence, sinon de statut économique. En effet, l'univers des femmes n'est pas un tout homogène, et les

---

<sup>10</sup> Voir note 1.

phénomènes de différenciation sociale et économique jouent dans le même sens que pour la population masculine.

De façon générale, l'activité financière présente pour les femmes les mêmes contraintes que toute autre activité "formelle" (emploi permanent), continue et exigeante en temps : la disponibilité en temps, à mettre en relation avec la charge de travail domestique et les obligations liées à celui-ci, ainsi que l'acceptabilité de la présence de femmes par leurs "collègues" hommes

En ce qui concerne les systèmes "participatifs" où les postes de responsabilité sont le résultat d'élection, la question se pose en outre de la représentation des femmes à ces instances. Les COOPEC sont en ce sens caractéristiques de la situation la plus courante: même si le sociétariat féminin est important (il dépasse dans certains pays, la moitié du sociétariat total), la représentation des femmes reste marginale (chiffres WOCCU).

Plusieurs facteurs sociaux peuvent expliquer cette situation : manque de confiance des femmes, manque de disponibilité pour assurer les mandats électifs, non-acceptation par les hommes de voir des femmes accéder aux responsabilités, etc.

Pour pallier cette situation, certains projets mettent en place des systèmes de quotas, avec un ou deux postes électifs "réservés" aux femmes (Crédit Rural de Guinée -IRAM, Caisses Villageoises de Sissili -CIDR). Plusieurs questions se posent alors :

- Les femmes élues peuvent-elles être plus que des "femmes-alibi" ? Quel est leur droit réel à la parole, leurs avis sont-ils pris en considération.
- L'accès à des postes électifs de responsabilité entraîne-t-il des changements dans les relations entre hommes et femmes ? Comment les femmes vivent-elles les responsabilités pour lesquelles elles ont été choisies (en termes pratiques - nouvelles obligations, et en termes stratégiques - auto-estime, combativité pour défendre "les femmes"), comment leurs époux/parents masculins les vivent-ils, y a-t-il changement dans les relations (en terme de considération, etc.) au sein de la famille et dans la société.
- Les femmes élues ne correspondent-elles pas déjà à des personnes bénéficiant d'un statut social supérieur ? Elles ne seraient en ce cas que peu représentatives des "femmes" et de leurs problèmes particuliers, dans la mesure où leur propre statut les éloignent des contraintes "normales" qu'affrontent les femmes (différenciation sociale entre femmes).
- Quelle est la pérennité de ce système de quotas ? on a vu ses biais dans le système éducatif Nord-Américain, et sa remise en question de plus en plus fréquente.

Des études complémentaires, permettant de mieux étudier la composition sociale des instances élues, seraient nécessaires pour disposer d'analyses plus fines. Elles ne font malheureusement pas partie de la plupart des projets de crédit, ni des priorités des bailleurs de fonds internationaux.

Dans un premier temps, on peut néanmoins poser cette procédure, certes "forcée", comme étant nécessaire et utile (cas du pays Dogon ? et de la Guinée). On peut même aller plus loin et proposer que la représentation des femmes soit proportionnelle au sociétariat

féminin, mais cela ne pourrait se faire que dans un deuxième temps, lorsque l'intérêt des femmes dans les instances de représentation aura été démontrée aux sociétaires hommes, afin de ne pas heurter les coutumes, et aux instances financières.

## **Le crédit induit-il des changements dans les relations de genre ?**

Le crédit semble être un instrument potentiel d'émancipation féminine, permettant aux femmes de développer leurs activités économiques et donc leurs revenus. Néanmoins, cette hypothèse demande d'être approfondie, car de nombreuses questions restent sans réponse:

- Y a-t-il réellement augmentation des revenus, et comment ceux-ci sont-ils utilisés?
- Le crédit est-il un facteur d'émancipation, ou bien un facteur de surcharge de travail et de responsabilité des femmes.
- L'accès au crédit peut-il favoriser des changements dans les rôles sociaux attribués aux femmes et aux hommes ? dans quel sens ces changements vont-ils ?
- etc...

### **Impact économique du crédit**

Le crédit aux activités économiques devrait permettre une augmentation du revenu. Cette évidence semble se vérifier, dans un certain nombre de cas où des études d'impact ont pu avoir lieu.

Les études réalisées en Guinée montrent par exemple que le crédit a permis :

- De diversifier les activités : alors que 61% des emprunteurs de première année n'exercent qu'un seul type de commerce, ils ne sont plus que 30% en troisième année.
- De réduire la chaîne d'intermédiaires pour l'approvisionnement des commerces (23% des cas à Coyah, 18% à Téliélé), et de passer au commerce de gros, avec en particulier le passage de femmes, normalement détaillantes, au stade de grossistes.
- D'augmenter les surfaces cultivées, par l'investissement des gains produits par une activité financée par le crédit dans la production agricole (achat de main d'oeuvre) (5,5% des emprunteurs de Coyah, caisse urbaine, 20% des emprunteurs de Téliélé, caisse rurale, avec des augmentations de 100 à 200% des surfaces). Notons que les personnes enquêtées, des femmes Soussou, financent une partie importante de la production agricole de leurs maris, et qu'avec l'octroi du crédit, elles donnent plus ; mais il leur est difficile de connaître l'utilisation de l'argent, car elles ne sont pas informées de la façon dont travaillent leurs époux.
- D'augmenter le fonds de roulement des activités commerciales, en moyenne de 142%. L'ampleur de l'augmentation du capital s'explique car les emprunteurs disposent au départ de très peu de fonds propres.

- De créer des emplois (dans 12% des cas) et d'investir dans des équipements productifs (dans 14% des cas), pour les activités artisanales.
- Les crédits de contre-saison (maraîchage) ont permis d'augmenter les surfaces cultivées (dans 100% des cas), et l'utilisation d'engrais (multipliée par 13,8). L'augmentation de la production a également permis la vente directe à Conakry, dans 25% des cas, entraînant une augmentation des bénéfices de 10%.

Néanmoins, on ne saurait sous-estimer l'influence du contexte économique global et local, et écologique pour la production agricole, sur la rentabilité de l'investissement réalisé et donc sur l'augmentation du revenu.

Ainsi, en République Dominicaine, les "micro-entreprises" comme toute l'économie, ont connu un coup d'arrêt après les élections présidentielles (controversées), et les ventes de tous les commerces ont connu un fort ralentissement : les retards sont apparus dans le remboursement de crédits jusque là sans problème. Et une sécheresse ou une attaque sur les cultures peuvent rendre très aléatoires l'augmentation de revenu attendue, de même que des politiques nationales contraires (importations massives au moment des récoltes qui entraînent des chutes de prix).

En Guinée, la période de soudure entraîne une réduction de l'activité commerciale, et une baisse des prix de vente (donc des bénéfices et des revenus) de 10%. La région de Télimélé, bien que bénéficiant de conditions agro-écologiques favorables à la production maraîchère, a vu celle-ci être abandonnée du fait des difficultés de commercialisation liées à l'enclavement, et le remboursement des crédits a entraîné la décapitalisation des emprunteurs/euses.

Les crédits à l'habitat ou à d'autres objets "sociaux" ne répondent pas aux mêmes critères: ils supposent une capacité de remboursement indépendante. C'est d'ailleurs pourquoi nous n'incluons pas dans cette catégorie certains crédits dits "non-productifs" comme les crédits de soudure, dont la rentabilité à court terme peut être extrêmement élevée<sup>11</sup> [Gentil-Fournier, 1991]

### Impact social du crédit

Au delà de la simple augmentation du revenu (et c'est déjà beaucoup), il s'agit en outre de comprendre l'impact de celle-ci sur les relations entre hommes et femmes. En effet, dans les sociétés où hommes et femmes gèrent des budgets séparés, une augmentation du revenu des femmes peut signifier une augmentation des charges qui leur sont dévolues (voir ci dessus, le cas des femmes Soussou de Coyah). Un changement conjoncturel dans la répartition des charges est-il en train de devenir structurel ? et s'accompagne-t-il de "compensations" en termes de pouvoir de décision au sein de la famille, sur les revenus? Il faut se rappeler que la situation économique de nombreuses familles du Tiers Monde se dégrade, que les revenus s'amenuisent (diminution structurelle des cours mondiaux sur les

---

<sup>11</sup> Ainsi, au Honduras, un petit producteur de café doit, à la soudure, vendre sur pied une partie de sa production pour une valeur 4 fois moindre que les prix du marché à la récolte, alors que son crédit correspond à un engagement "moral" de vendre le reste de sa production à son créancier, à un prix également peu favorable [Teyssier-Fournier, 1991]. La même situation se retrouve dans d'autres contextes, comme au Burundi [Fournier & al, 1993] L'utilisation "sociale" du crédit pour l'achat de biens alimentaires ou des dépenses de santé, peut donc être hautement "rentable".

produits agricoles, concurrence internationale accrue), que l'émigration qui éloigne durable les hommes est aujourd'hui un phénomène général et permanent. Au Mozambique, les femmes de mineurs qui s'expatrient pour travailler dans les mines Sud Africaines restent soumises aux décisions de leurs époux, et sous contrôle de sa famille : elles se trouvent donc dans l'impossibilité de prendre des initiatives économiques.

#### **Le crédit aux femmes : facteur de développement et de changements sociaux.**

Au delà d'une préoccupation "opportuniste" de faciliter l'accès des femmes au crédit, on voit bien que cette problématique dépasse le niveau des statistiques (répartition des crédits selon le sexe)<sup>12</sup>.

L'accès des femmes au crédit a un impact sur le développement économique, en dynamisant les activités productives et commerciales au niveau local [SIANI, 1992], tout en diminuant le chômage/sous-emploi. Les revenus générés par les femmes s'investissent en priorité dans la reproduction de la force de travail (alimentation, éducation, santé), et se traduisent par un mieux-être de la famille dont l'impact ne se fera sentir qu'à long terme, mais qui est néanmoins fondamental en terme de développement "social".

Le crédit peut également entraîner des changements dans leur statut social par rapport aux hommes, tant en ce qui concerne l'accès aux postes de responsabilité, que l'évolution des relations au sein des familles.

D'autres expériences montrent que des évolutions peuvent intervenir, de façon plus directe, dans le statut des femmes au sein de la "communauté féminine", lorsque le crédit finance et entretient des relations sociales préexistantes, que ce soit par le "détournement" de tout ou partie du crédit, ou lorsque l'objet du crédit est explicitement "social" (cas des crédits ouverts, utilisés pour des fêtes familiales ou religieuses) [Ndione, 1992].

De nombreuses hypothèses restent à vérifier, et demanderaient des études complémentaires. Celles-ci ne peuvent être qu'historiques, socio-anthropologiques et comparatives, les facteurs propres au milieu étant souvent déterminant dans les possibilités d'évolution des relations de genre.

---

<sup>12</sup> Lesquelles, d'ailleurs, ne sont pas toujours disponibles : un grand pas serait franchi si cette information était systématiquement collectée.

## BIBLIOGRAPHIE

Baulier, Corrèze, Le Bissonnais, Ostyn,

- "Les tontines en Afrique, rôles et évolution", Notes et Etudes CCCE N° 12, 1988.

Corrèze, A

- Evaluation de l'intégration des femmes dans quelques projets ayant bénéficié de financements de la Coopération Française, 1993.

Deslauriers, L. & Eteki, M.L.

- Accès des femmes au crédit Afrique 2000, Evaluation à mi-parcours du projet ACDI, 1990.

Fournier, Y. & Teyssier, S.

- Apoyo a la definición de una estrategia de desarrollo para FEDECACES, IRAM, 1991

Fournier, Y., Doligez, F., Ngenzebuhoro, N. & Ntavyo, P.

- Etude sur le financement rural - Systèmes financiers et développement rural au Burundi, IRAM, 1993.

Gentil, D. & Fournier, Y.

- Les paysans peuvent-ils devenir banquiers ? Epargne et crédit en Afrique, SYROS, 1993.

Gentil, D. & al

- Les banquiers ambulants et la banque tontinière Opération 71 au Togo et au Bénin, IRAM, 1992.

Grooso-Le Stum, P.

- Un regard sur la Grameen Bank au Bangladesh - Rapport de stage de DESS, Sorbonne, 1992.

Guéneau, M.C.

- Appui aux initiatives décentralisées d'épargne-crédit en faveur des femmes - Mission de suivi et d'évaluation des premiers résultats, IRAM, 1994.

Henry, A., Tchente, G.H., Guillaume Dieumegard P.

- "Tontines et banques au Cameroun ; Les principes de la Société des Amis", Kartala, 1991.

Hlupekile Longwe

- La sensibilité en matière de "gender" : l'élément qui manque aux projets de développement du Tiers Monde, GADU, 1991.

Lelard, M.

- La tontine. Pratiques informelles d'épargne-crédit dans les pays en voie de développement, Paris, AUPELF, 1990.

Meillassoux, C.

- Compte rendu de l'entretien avec Claude Meillassoux autour du document "Animation Féminine au Niger", IRAM 1977.

Ndione, SE.

- Le don et le recours, ressorts de l'économie urbaine, ENDA, DAKAR, 1992.

Pairault, T.

- Approches tontinières : de la France à la Chine par la Cochinchine et autres lieux, Etudes chinoises IX N°1, 1990.

Siani, L.

- Evaluation des effets économiques du crédit rural de Guinée, IRAM, 1993.

Teyssier, S.

- "Le secteur informel de Maputo : caractéristiques de la production agricole péri-urbaine et systèmes de financement informels", Cimade, 1992.

Teyssier, S.

- Programa FAO-MUDE para la integración de la mujer campesina en la producción de alimentos y la generación de ingresos - Informe de consultoría al componente de crédito, IRAM, 1994.

Teyssier, S. & Fournier, Y.

- Propuesta para un proyecto experimental de crédito rural solidario - Informe de consultoría en apoyo a AHROCAFE, IRAM, 1991.